

**Ville de Bagnols-sur-Cèze
Département du Gard - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 2022-09-132
du Conseil municipal
Séance du 14 septembre 2022**

**Date d'envoi des convocations
et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 08 septembre 2022
Nombre de Conseillers municipaux : 33
Nombre de Conseillers municipaux présents : 27
Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 5
Nombre de Conseillers municipaux absents : 1**

L'an deux mille vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Justine **ROUQUAIROL**, Anthony **CELLIER**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Raymond **MASSE**, Mourad **ABADLI**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Fatiha **EL KHOTRI**, Ali **Ouatizerga**, Michel **SELLENS**, Bernard **NASS**, Alain **POMMIER**, Olivier **WIRY**, Jean-Louis **MORELLI**, Thierry **VINCENT**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Sandrine **ANGLEZAN** procuration à J C. REY, Catherine **HERBET** procuration à C. MUCCIO, Marilyne **FOURNIER** procuration à M. COUSTON, Pascal **BORDES** procuration à A. POMMIER, Léopoldina **MARQUES-ROUX** procuration à J-L. MORELLI

Conseillers municipaux absents : Audrey **BLANCHER**

Secrétaire de séance : Raymond **MASSE**

Objet : Acquisition de l'Allée de la Pinède, cadastrée BK 32 – Classement de cette voie dans le domaine public communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R. 141-3,

Vu la demande faite par les propriétaires de l'allée de la Pinède de classer cette voie dans le domaine public communal en date du 16 juin 2022,

Considérant que l'allée de la Pinède est une voie privée ouverte à la circulation publique et située dans un ensemble d'habitations,

Considérant que les réseaux AEP, EU et EP resteront privés et qu'il ne pourront être transférés dans le domaine public qu'une fois leur rétrocession actée par la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien gestionnaire des réseaux humides,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 7 septembre 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la cession pour l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BK 32 d'une superficie de 1 303 m², constituant l'assiette foncière de l'Allée de la Pinède, consentie à la Commune par ses propriétaires,
- de classer cette voie dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 14 septembre 2022.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt électronique en Préfecture

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET

Le 15 septembre 2022

et publié le 15 septembre 2022

